

Perpignan, le 18 septembre 2025

Décision n°2025-034 du 18 septembre 2025 portant nomination des chargé(e)s de mission

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 712-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 124-2 et R 124-2 et suivants ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles D211-2 et suivants ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les personnes suivantes sont nommées en qualité de chargé de mission à compter du 1^{er} septembre 2025 pour d'une durée d'un an et exerce à ce titre les missions qui leur sont confiées. Sans préjudice des dispositions qui précèdent, leurs missions peuvent prendre fin, soit à l'expiration du mandat du président signataire de la présente, soit par décision du président.

- Monsieur Bernard Claudet en qualité de chargé de mission « arts et culture » ;
- Madame Natacha Bies-Éthève en qualité de chargée de mission « étudiants et personnels en situation de handicap » ;
- Monsieur Sébastien Gourbière, en qualité de chargé de mission « déontologie et intégrité scientifique » ;
- Madame Ghislaine Jay-Robert, en qualité de chargée de mission « relations humaines ».

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,

Yvan AUGUET

